

COMMUNIQUE FINAL

Des communautés (Forêts communautaires) sur leur participation au Comité national de Suivi de l'APV-FLEGT

Les communautés représentées à travers leurs forêts communautaires (FC), les regroupements des forêts communautaires et les chefs traditionnels des régions du Centre, du Sud, du Littoral et de l'Est se sont réunies le 29 mai 2018 à Yaoundé dans le cadre d'un Atelier dont l'objectif était la restitution de la 10^{ème} session du Comité National de Suivi de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT (CNS) et la préparation de la participation à la 11^{ème} session du (CNS). Au cours de cet atelier les résultats suivants ont été atteints :

1. Le 10^{ème} CNS est restitué, les résolutions et les grandes articulations de cette session sont connues des participants ;
2. Les préoccupations prioritaires des communautés et FC sont recensées ;
3. Un message commun à porter à la 11^{ème} session du CNS est conçu.

A l'issue de cet atelier, les communautés, regroupements des forêts communautaires et les chefs traditionnels :

Tenant compte de l'opportunité qu'offre l'APV-FLEGT aux communautés pour une meilleure participation dans la gestion des ressources forestières, l'amélioration de la gouvernance forestière et la lutte contre l'exploitation illégale du Bois ;

Conscients du rôle important que les communautés jouent dans la gestion des forêts et de la place des forêts pour leur développement socio-économique ;

Prenant acte de la note de position de la plateforme forêts et communautés de mai 2018 dont nous saluons et soutenons les recommandations.

Réitérons une fois de plus nos félicitations à Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, ainsi qu'au Gouvernement notamment Monsieur YANG Philémon, Premier Ministre de la République du Cameroun, Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune, pour les moyens déployés pour rendre effectif la participation des communautés dans le processus de gestion des forêts et des réformes en cours ;

Félicitons encore les avancées du processus conduisant à la restitution des 10% de RFA destinée aux projets de développement des communautés riveraines des titres d'exploitation forestière et renouvelons nos remerciements à l'Assemblée Nationale et le Sénat, pour la restauration de la quote-part 6,75% de la RFA aux communautés dans la loi de finances 2017 et celle de 2018.

Cependant nous déplorons :

1. Les difficultés en lien avec l'organisation des réunions du Comité National de Suivi de l'APV-FLEG :

- La tenue en 2017 d'un et un seul CNS, ne laissant ainsi aucune opportunité à notre représentant de pouvoir suivre les recommandations formulées à l'endroit des préoccupations des communautés et d'en présenter de nouvelles ;
- La tenue d'un CCS le 17 mai 2018 sans CNS au préalable ;
- L'inexistence d'un calendrier de planification des réunions annuelles du CNS et l'information très tardive sur la date de sa tenue ; ne permettant pas au représentant des communautés/forêts communautaires, d'avoir l'ordre du jour à l'avance et du temps pour collecter les informations sur les préoccupations de ses pairs.

2. Les difficultés que les gestionnaires de forêt communautaire rencontrent parmi lesquelles :

- Le non-respect des titres des forêts communautaires par certains exploitants forestiers qui, transforment illicitement certaines forêts communautaires en vente de coupe ;parfois sous le regard complice des agents du MINFOF local ;
- Dans le cadre de l'obtention des certificats annuels d'exploitation de cette année 2018, nous constatons que les dossiers des FC traînent au niveau du service des inventaires du MINFOF central depuis plus de trois semaines pour des raisons de vérifications des inventaires et des matérialisations de limites pourtant certifiés au niveau des délégations régionales du MINFOF ; qui le font habituellement dans le cadre de la décentralisation des services du MINFOF. Ce qui remet en question le principe de décentralisation, qui pourtant nous épargne de très longs et difficiles trajets de voyage de nos villages à Yaoundé.
- Les dénonciations de l'exploitation illégale relevées dans la plupart des forêts communautaires ne sont à notre connaissance pas prises en compte par le MINFOF vue que le désordre continue sur le terrain.

3. L'insuffisance d'information des communautés notamment sur :

- Les montants de RFA reversés aux communes et communautés concernés, ainsi que les sources de RFA ;
- Le niveau d'avancement du développement du SIGIF2 et sur le processus de révision de la loi forestière du Cameroun.

Ce manque d'information tant à affaiblir le niveau de participation des communautés et des forêts communautaires.

4. Opacité/Flou qui entoure la définition des obligations sociales externes des entreprises forestières et le contenu des cahiers de charges à ce sujet.

En outre nous déplorons une fois de plus

- 5. La restitution partielle (6,75%) de la quote-part de la RFA destinées aux projets de développement des communautés riveraines dans la loi de finance 2017 et celle de 2018. Ainsi que le flou qui persiste dans la gestion des revenus issus de la RFA. Ce qui**

reste un frein au développement socio-économique des communautés riveraines des zones d'exploitation et à la lutte contre la pauvreté tel que prôné par le Chef de l'Etat, S.E Paul BIYA.

6. Le paiement de la taxe d'abatage par les forêts communautaires depuis 2016 et institué par la loi de finance pour l'exercice 2017, en son article 242, qui constitue une charge supplémentaire grevant ainsi les revenus des communautés et est de nature à créer de nouvelles opportunités de corruption au niveau local. En effet, selon la loi des finances pour l'exercice 2017 et l'exercice 2018, les forêts communautaires sont assujetties au paiement de la taxe d'abatage. Pourtant, aucune disposition de la loi forestière, notamment en son chapitre 5 (des dispositions financières et fiscales), n'assujettit les FC au paiement d'une quelconque taxe.

De ce qui précède, nous recommandons nouvellement et une fois de plus :

Au Président du CNS,

- Concernant les difficultés en lien avec l'organisation des réunions du CNS :
 - Planifier à l'avance toutes réunions annuelles du CNS et rendre public un calendrier. Cela permettra aux communautés de mieux s'organiser pour construire le message à porter à votre connaissance ;
 - Tenir les CNS avant tout Comité conjoint de suivi de l'APV-FLEGT ;
 - Annexer aux invitations l'ordre du jour du CNS et le compte rendu du dernier CNS ;
 - De veiller au suivi et à l'application des recommandations du 9^{ème} et du 10^{ème} CNS, qui ont été formulées au regard des préoccupations des communautés. Notamment l'organisation par le MINFOF de la formation au géo référencement des FC dans chaque région ;
 - De partager régulièrement les informations relatives au CNS via par exemple un groupe Whatsapp ;
 - Informer les FC au moins deux semaines avant la tenue du CNS.

Au MINFOF

- Concernant le manque et l'insuffisance d'information :
 - Relancer le processus de consultation des parties prenantes pour la révision de la loi forestière et Recueillir les contributions des communautés et forêts communautaires ;
 - Prendre en compte dans la nouvelle loi, les dispositions pertinentes pour la protection des droits des communautés, forêts communautaires et des femmes ;
 - Multiplier les canaux et relais d'information vers les communautés ;
 - Actualiser régulièrement les informations sur la page APV FLEGT du site du MINFOF.
- Concernant la taxe d'abatage imposée aux communautés :

- Une meilleure collaboration entre le MINFOF et les autres départements ministériels dans la gestion des forêts ainsi qu'un dialogue avec le MINFI pour l'exonération des FC de la taxe d'abattage.
- Concernant l'opacité qui entoure la définition des obligations sociales externes des entreprises :
 - Définir clairement le contenu des obligations sociales externes des entreprises ainsi que les modalités de réalisation, et accorder une attention particulière au suivi et au contrôle de leur respect ;
 - Impliquer les communautés riveraines dans le processus d'élaboration du contenu des cahiers de charges des entreprises forestières avant la tenue des réunions d'information pour une meilleure prise en compte des besoins des communautés en matières d'œuvres sociales durables ;
 - Mettre IMPERATIVEMENT et SYSTEMATIQUEMENT à la disposition des communautés riveraines des titres forestiers de copies des cahiers de charges et des PVRI.
- Concernant les difficultés que les gestionnaires de forêt communautaire rencontrent parmi lesquelles :
 - Traiter les dossiers des inventaires des FC avec plus de célérité au niveau central.

Au MINFI

- Exonérer les FC de la taxe d'abattage qui est contraire aux dispositions de la loi forestière en vigueur ;
- Restaurer totalement les 10% de RFA destinées aux projets de développement communautaire ;
- Publier régulièrement les montants de RFA reversés aux communes et communautés concernées, ainsi que les sources de RFA ;
- Une meilleure collaboration avec le MINFOF sur toutes les dispositions légales liées à la gestion des forêts en général et des forêts communautaires en particulier ;
- Utiliser une part du pourcentage de la RFA destiné à l'appui au recouvrement pour réaliser le suivi de la gestion de la RFA destinée aux communes et au Communautés.

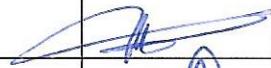
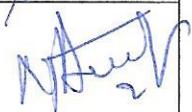
Aux Communautés / gestionnaires des Forêts Communautaires :

- Dénoncer tous les actes illégaux dans les forêts dont ils ont la charge et établir des contrats en bonne et due forme avec les sous-traitants avec des clauses allant dans ce sens ;
- Transporter le bois des forêts communautaires dans les camions en règle ;
- Les responsables des FC arrêtent la vente des lettres de voitures ;
- Mener des actions de plaidoyer pour le respect des engagements pris par les entreprises forestières vis-à-vis des communautés et contenus dans les Procès-verbaux de réunion d'information (PVRI) ;

- Mener des actions pour la restitution des 3,25% restant de RFA sur les 10% prévu en 2014 qui, contribuent à résoudre les problèmes prioritaires des communautés.

Fait à Yaoundé, le 29 mai 2018

Les participants

Noms et prénoms	Forêts Communautaires/Communautés	Signatures
Moungoh Metoul. A	Représentant des FC au cas	
ONADUA MBA Richard	Président AFCOM	
KENDANG-M. FRAZIER	DELEGUE Gic Apronti Yokadouma	
RHOD M. Frederica	Représentant AFCONT	
NABE Luc	SUHE	
BLAYOU BAB ²⁶ FABRIKÉ NGIAC	SG	
NKONDI LHA ⁶⁰ lo Bernard	Coordo HEBEFOC Yokadouma.	
Evina Rosire	union de forêt communautaire Djoum	
S.D. Npouo Pierre	RoFoCoD Ngoyla	
NKELDOM JUNIOR	BATOUTI	